

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220919-67\_2022-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Dix Neuf Septembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Héléne PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Michèle CONDOMINES donne pouvoir à Marc MEDINA

Romain ALBERT donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Pierre FAGET, Damien CLET

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.067/2022

#### Subvention exceptionnelle au club de rugby «Salanque Côte Radieuse XV»

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, informe l'assemblée que le club «Salanque Côte Radieuse XV» sollicite une subvention exceptionnelle en vue de faire face aux dépenses liées à l'organisation de la fête du rugby qui a eu lieu le samedi 20 août 2022, sur l'espace Capellans à Torreilles plage, la veille de l'inauguration des vestiaires du stade Joseph Sayrou.

Le conseil municipal, Oūï l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget de la ville ;

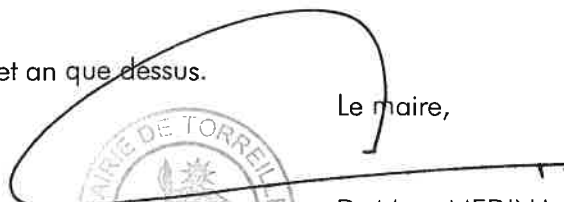
- DIT que monsieur le président de l'association «Salanque Côte Radieuse» a fourni aux services municipaux, tous les justificatifs de paiement des factures inhérentes à l'organisation de la manifestation (sonorisation, éclairage, vidéoprojection, animations musicales, trophée avec gravure, gerbe de fleurs) ;
- OCTROIE une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000€ (quatre mille euros) au club «Salanque Côte Radieuse XV» ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **21 SEP. 2022**

et publication du : **21 SEP. 2022**

Le maire,  
  
Dr Marc MEDINA

